

224C1192
FR0010490920-FS0519

15 juillet 2024

Déclarations de franchissements de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUROPACORP

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 12 juillet 2024, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 11 juillet 2024 :

- la société Vine Media Opportunities – Fund IV, LP¹ (810 7th Avenue, Suite 802, New York, NY 10019, États-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPACORP et détenir individuellement 2 405 837 actions EUROPACORP représentant autant de droits de vote, soit 1,95% du capital et des droits de vote de cette société² ; et
- la société Vine EC Holdings SPV LLC³ (251 Little Falls Drive, city of Wilmington, County of New Castle, 19808 State of Delaware, États-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPACORP et détenir individuellement 8 583 364 actions EUROPACORP représentant autant de droits de vote, soit 6,97% du capital et des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent (i) d'une distribution en nature, par Vine Media Opportunities – Fund IV, LP et (ii) d'un apport en nature à Vine EC Holdings SPV LLC d'actions EUROPACORP⁴.

¹ « *Limited partnership* » gérée et contrôlée par Vine Alternative Investments IV, LP en sa qualité de société de gestion (*general partner*), qui est elle-même contrôlée par Vine Alternative Investments Group, LLC qui est contrôlée par M. James P. Moore.

² Sur la base d'un capital composé de 123 124 383 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ « *Limited liability company* » gérée et contrôlée par M. James P. Moore.

⁴ A cette occasion, Vine EC Holdings SPV LLC a adhéré au pacte d'actionnaires conclu entre M. Luc Besson (en ce compris la société Front Line qu'il contrôle) et les fonds Vine (cf. notamment D&I 220C2856 du 4 août 2020).

À cette occasion, le concert composé des entités Vine⁵ et de M. Luc Besson (et sa *holding* Front Line) n'a franchi aucun seuil et détient, au 11 juillet 2024, 89 044 718 actions EUROPACORP représentant autant de droits de vote, soit 72,32% du capital et des droits de vote de la société³, selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Front Line	15 596 191	12,67
Luc Besson	4 035	ns
Total Luc Besson (LB)	15 600 226	12,67
Vine Media Opportunities – Fund III, LP	22 932 989	18,63
Vine Media Opportunities – Fund III-A LP	14 982 989	12,17
Vine Media Opportunities – Fund III-B, LP	12 761 504	10,36
Vine Media Opportunities – Fund III-A AIV LP	11 777 809	9,57
Vine Media Opportunities – Fund IV, LP	2 405 837	1,95
Vine EC Holdings SPV LLC	8 583 364	6,97
Total entités Vine	73 444 492	59,65
Total concert Vine + LB	89 044 718	72,32

⁵ Les fonds Vine Media Opportunities sont gérés et contrôlés par Vine Alternative Investments IV, LP, en sa qualité de société de gestion (*general partner*), qui est elle-même contrôlée par Vine Alternative Investments Group, LLC, qui est contrôlée par M. James P. Moore ; Vine EC Holdings SPV LLC étant gérées et contrôlée par M. James P. Moore, les entités Vine sont contrôlées ultimement par la même personne.